



Mouliherne

L'an deux mil vingt et un, le lundi 7 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 1^{er} juin, s'est réuni dans la salle des loisirs, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le Maire.

La séance était à huis clos.

Mme Sylvaine HERVÉ a été nommée secrétaire de séance.

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Un tour de table est réalisé afin que les élus adultes et enfants puissent se présenter.

Par la suite, Romane GAIGNON, maire du Conseil municipal des jeunes expose leurs différents projets. Les jeunes souhaitent organiser une journée pêche, une randonnée vélo ainsi qu'une demie journée pour nettoyer la nature. Ils aimeraient également sur la commune : un city stade, un skate Park, un foyer des jeunes, des jeux à la Louisière et à l'école et un terrain de tennis.

Monsieur Bourdin prend la parole et leur explique que le conseil municipal a aussi des projets, certains sont même identiques. Les projets ne pourront pas tous se réaliser, cela se fera en fonction du budget de la commune.

Monsieur le maire informe les jeunes que des jeux à la Louisière seront installés très prochainement pour les enfants de 2 à 12 ans.

Quant au city stade, la municipalité l'envisage mais sur la base de loisirs de la Louisière. Ce projet pourra être réfléchi et réalisé ensemble.

Des journées telles que la pêche, une randonnée vélo ou bien une demi-journée pour nettoyer la nature pourront voir le jour très rapidement.

CONVENTION SAUMUR HABITAT « CLOS SAINT GERMAIN » :

En plein cœur du bourg, anciennement maison Leroux, Le Clos Saint Germain verra le jour fin 2023 comprenant 6 logements seniors plein pied autour d'une salle intergénérationnelle afin de faciliter les échanges de toutes générations confondues. Cette salle sera aussi composée d'une bibliothèque et d'une médiathèque.

Le Conseil Municipal de la Commune de Mouliherne, après avoir **ENTENDU** le rapport de présentation, **DECIDE:**

ARTICLE 1 : d'approuver la création d'une salle multigénérationnelle pour un montant prévisionnel de 185 000 € HT ;

ARTICLE 2 : d'approuver la création d'une voirie de desserte en cœur d'ilot pour un montant prévisionnel de 69 000 € HT (comprenant la démolition d'un immeuble permettant la création d'une voirie en lien avec l'impasse du Relay);

ARTICLE 3 : d'approuver le programme d'acquisition amélioration de six logements de type 3 par Saumur Habitat, la partie des biens concernés par cette opération sera cédée par bail emphytéotique de 53 ans à l'euro symbolique par la commune au profit de Saumur Habitat

ARTICLE 4 : d'approuver les termes de la convention telle que présentée ci-jointe ;

ARTICLE 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'OPH Saumur Habitat.

CONVENTION RÉGIE EAUX SAUMUR VAL DE LOIRE – PRESTATION DE SERVICE : Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré : Autorise le maire à signer la convention « Défense contre l'incendie » - Essais sur les poteaux

incendie – Maintenance et entretien des poteaux incendie, Autorise le maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES (VOIRIE) : Le conseil municipal décide :

- d'approuver les travaux d'aménagement sécuritaire du bourg
- de solliciter une subvention à la Région au titre du Fonds Régional de Développement des Communes
- d'approuver le plan de financement suivant :

Coût de l'opération : 52 870, 45 € HT

DETR (35%) : 18 504, 66 €

FRDC (10%) : 5 287, 00 €

Autofinancement : 29 078, 79 €

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION PLAN DE RELANCE (SALLE INTERGÉNÉRATIONNELLE) :

- d'approuver les travaux pour la création de la salle intergénérationnelle
- de solliciter une subvention à la Région au titre du Plan de Relance
- d'approuver le plan de financement suivant :

Coût de l'opération : 254 000 € HT

Plan de Relance (20%) : 50 800 €

DETR (35%) : 88 900 €

Autofinancement : 114 300 €

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE – COMPTE 204 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de réaliser cette décision modificative :

Dépenses Investissement 2041582 / 204 : +15 000 €

Dépenses Investissement 2152 / 21 : - 15 000 €

AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS SIEML : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Décide d'amortir les biens pour une durée d'un an par l'opération d'ordre budgétaire à hauteur de 3 360, 60 euros pour l'opération d'installation de prises guirlandes dans la rue d'Anjou et rue du Val.

RÉVISION DES TARIFS CANTINE / GARDERIE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE les tarifs suivants pour la cantine :

- 2.90 euros par repas enfant
- 2.90 euros par repas adulte

Et les tarifs suivants pour la garderie :

- Forfait Régulier de 20 euros, illimité
- Forfait partiel de 10 euros pour les gardes alternées
- Occasionnel 0.80 euros le ¼ heure

RÉGULARISATION FONCIÈRES PODELIHA : Il a été constaté que Podeliha est propriétaire d'une partie de parcelle correspondant à un espace communal (voirie) au niveau du logement n°16 : 5m². Des logements empiètent sur le domaine public au niveau des logements 7, 9 et 11 : 44m² au total. Un cheminement piéton, composé des parcelles 1009, 1182 et 1006 est situé au centre de l'ilot. Rétrocession de la parcelle 1184 jamais effectuée correspondant à de la voirie. Podeliha propose de procéder à un échange de parcelles, à l'euro symbolique, et s'engage à supporter les frais inhérents à cette transaction (géomètre, notaire ...). Le conseil municipal APPROUVE les régularisations foncières entre la commune et Podeliha comme énoncé ci-dessus ; AUTORISE le maire à faire les démarches pour réaliser cette opération et à signer tout document utile à sa bonne réalisation.

DEVIS VOIRIE 2021 : Monsieur le Maire, rappelle qu'il convient de réaliser des travaux de voirie dans le bourg « Aménagement sécuritaire ». Il informe que la commission voirie a sollicité deux entreprises :

LUC DURAND – 52 870, 45 € HT

DINAND T.P. - 69 340, 20 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ACCEPTE le devis de l'entreprise LUC DURAND d'un montant de 52 870, 45 € HT et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

BAUX « RELAIS SAINT GERMAIN » : Après en avoir délibéré le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail foncier – habitat et commercial ainsi que le contrat de location-gérance de Fonds de commerce avec Monsieur GARCERAN Jean et Madame BARTHA Ildiko ; PRECISE que le montant du loyer mensuel est fixé à 400 € HT pour le bail foncier – habitat et commercial et 400 € HT pour le contrat de location-gérance de Fonds de commerce pour une durée de trois ans.

CAUTIONNEMENT BANCAIRE – BOULANGERIE : Les futurs repreneurs demandent si la commune pourrait se porter caution d'une partie de leur prêt à hauteur de 10 000 euros soit environ 30% de son montant total. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'Autoriser Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès de l'organisme concerné pour garantir partiellement, à hauteur de 10 000 euros, l'emprunt octroyé dans le cadre de l'acquisition de matériels.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES : Stanislas HUART, Paul HERVÉ et Jean-Paul GUIDOIN sont en charge de l'installation des bureaux de vote. Jean-Paul GUIDOIN se charge d'aller chercher le matériel électoral au SDIS à Beaucouzé mercredi 9 juin. Il manque à ce jour deux créneaux pour le tour de garde du 20 juin.

ORGANISATION DU 14 JUILLET : Monsieur Bourdin informe que le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet prochain si la situation sanitaire le permet. Une partie du feu d'artifice sera sur l'eau rythmé par de la musique. Monsieur Ferte explique que le comité des fêtes a prévu seulement une buvette pour cette année. Un repas et une soirée dansante n'est pas envisageable cette année au vu de la crise sanitaire. Des tables seront disposées sur le site de façon à ce que les gens consomment leurs boissons assis. Un fléchage sera également réalisé pour les déplacements.

QUESTION DIVERSES

COMMISSION FÊTE / LOISIRS / RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS : Monsieur Ferte informe que la Foire aux Pommes est maintenue cette année le 16 et 17 octobre avec un vide grenier, des stands de beignets et une expo dans la salle de sport. Le comité des fêtes a également prévu un marché de Noël le 12 décembre. Une réunion avec les membres des associations communales sera organisée le mardi 6 juillet. 2 membres par association pourront être présents.

COMMISSION TOURISME : Monsieur Ferte a eu un rendez-vous avec le président du label « Villages de charme ». Karine est en train de constituer un dossier afin de finaliser notre candidature.

COMMISSION COMMUNICATION : Le site internet est en ligne, du contenu sera apporté au fur et à mesure. Les plans guide seront distribués prochainement dans une quinzaine de point touristiques. Monsieur Rembert propose à tous les conseillers de s'investir dans cette distribution.

COMMISSION VOIRIE / CIMETIERE : Le panneau d'information numérique sera installé très prochainement au niveau du parking du centre. Messieurs Huart, Hervé et Bourdin ont rencontré la semaine dernière Monsieur Ouvrard d'ISTA49 concernant l'entretien du cimetière. Un devis devrait arriver dans la semaine.

JEUX – LA LOUISIERE : Le devis des jardins du Baugeois d'un montant de 10 000 euros TTC a été retenu. Le devis comprend l'installation des jeux, la mise en place de copeaux et la pose de chevrons en sapin pour retenir ceci. Aucun dépiquage ne sera effectué sauf sur les fondations des plots. Les jeux seront situés proche du parking principal. Le portail de l'entrée sera décalé à l'entrée de la chaumière. Une passerelle sera également prévue pour accéder aux jeux. Monsieur Bourdin demande à Monsieur Huart et Hervé de faire vérifier les tables existantes.

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU VAL : Une partie pourrait être prévue pour 2022, il s'agit de la fin de la rue du Val et le Chemin du Châtaignier. Un devis avait déjà été effectué. Le coût de la commune serait de 79 000 € sur un total des travaux de 161 000 €. Monsieur le maire propose aux conseillers d'y réfléchir pour le prochain conseil municipal.

LOTISSEMENT LA PROMENADE : Une offre d'achat a été signée pour un terrain. Il n'en restera donc plus qu'un à vendre. Il faudra envisager l'achat de parcelles afin de créer des terrains viabilisés pour l'accès à la propriété.

Depuis plus d'un an beaucoup de maisons se sont vendus sur la commune, il n'y a plus beaucoup d'offres sur le marché.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE 5 JUILLET 2021 A 18h30.

La séance est levée à 21h10.